

Pully présente un projet de budget légèrement déficitaire pour 2018.

Le projet de budget 2018 de Pully, qui sera soumis au Conseil communal le 14 décembre 2017, prévoit un résultat légèrement déficitaire de CHF 833'600.00 avec des charges et des revenus aux alentours de CHF 157 mios.

Charges maîtrisables

Le budget 2018 prévoit une augmentation des *charges maîtrisables* d'environ CHF 2.0 mios (+3.4 %) par rapport au budget 2017 ainsi qu'aux comptes de l'année 2016.

Les charges relatives aux *autorités et personnel* augmentent de 2.3 % par rapport au budget 2017 et de 3.0 % par rapport aux comptes 2016. Cette progression provient de divers facteurs, notamment : le transfert de personnel auxiliaire en personnel fixe, la légère augmentation de l'effectif du personnel communal, l'indexation des salaires et des augmentations statutaires, et l'augmentation de l'assurance perte de gain arrivant à échéance à la fin de cette année.

Les *achats de biens, de services et marchandises* augmentent de CHF 336'700.00 (+1.5 %) par rapport au budget 2017, ce qui traduit la volonté de la Municipalité de poursuivre un effort nécessaire dans plusieurs domaines, notamment : le maintien de la valeur du patrimoine communal, l'amélioration de la qualité des espaces publics et l'offre culturelle. Néanmoins, il est important de préciser que ce type de charges reste légèrement inférieur de 0.7% par rapport aux comptes 2016, ce qui montre bien l'effort consenti en terme d'économies pour ce type de charges.

Finalement, les *aides et subventions* augmentent d'environ CHF 1.0 mio (+15.0 %) par rapport au budget 2017, et d'un peu moins de CHF 1.3 mio (+19.0 %) par rapport aux comptes 2016. Cette forte progression est en grande partie due à la mise à disposition de la population d'environ 200 places supplémentaires d'accueil de jour des enfants.

Charges non-maîtrisables

Globalement, les charges non maîtrisables accusent une augmentation d'environ CHF 1.0 mio (+1.2 %) par rapport au budget 2017 et d'un peu moins de CHF 1.9 mio (+2.3 %) par rapport aux comptes 2016.

Revenus

Le taux d'imposition communal pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 est le même que celui en vigueur dans le budget 2017 et dans le bouclage des comptes 2016, soit un taux de 61.0.

Les *recettes fiscales* augmentent d'environ CHF 920'000.00 (+0.9 %) par rapport au budget 2017, et de CHF 6.6 mios (+ 7.1 %) par rapport aux comptes 2016.

Les *revenus non fiscaux* sont en diminution d'un peu moins de CHF 700'000.00 par rapport au budget 2017 (-1.6 %) et d'environ CHF 3.0 mios (-6.7 %) par rapport aux comptes 2016.

Marge d'autofinancement - Endettement communal

Pully devrait obtenir une *marge d'autofinancement* positive d'environ CHF 2.8 mios.

Cette somme ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés pour 2018. Pully devra donc recourir à l'emprunt afin de couvrir une partie des investissements.

Par conséquent, la *dette communale* consolidée devrait vraisemblablement se situer aux alentours de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2018.

Pully, le 23 novembre 2017 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances - 021 721 31 46 -
finances@pully.ch